



ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 18 avril 2024

Présents : MM. Jean-Paul LASSAGNE (Président), Jean LECCELLIER, José LOPEZ, Alain BERTHELOT, Michel CORBIERE,

Excusés : MM. Benjamin STORCK, Etienne RIPPERT

CDTIS à CRTIS

Classement stade municipal de Loriol du Comtat

Président
Jean Paul Lassagne

Secrétaire de séance
Alain Berthelot

Réunion du Jeudi 4 avril 2024

Présents : MM. Jean-Paul LASSAGNE (Président), Jean LECCELLIER, José LOPEZ, Alain BERTHELOT, Etienne RIPPERT

Excusés : MM. Michel CORBIERE, Benjamin STORCK,

CDTIS à Mairie

PIOLENC : courrier pour état vestiaire arbitre

VIOLES : courrier pour état vestiaire arbitre

CDTIS à CRTIS

Demande de classement éclairage Mouries

Président
Jean Paul Lassagne

Secrétaire de séance
Alain Berthelot